

Bordeaux, le 9 octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Octobre Rose 2025

Le dépistage du cancer du sein, un enjeu majeur de santé publique

Les cancers du sein sont les tumeurs les plus fréquentes chez les femmes, ils représentent 33% des cancers féminins. En 2023, 61 214 nouveaux cas ont été diagnostiqués en France. Dans la majorité des cas, leur développement prend plusieurs mois, voire plusieurs années. Dépistés tôt, ce sont des cancers de bon pronostic (avec une survie nette à 5 ans estimée à 88 %) dont le taux de survie reste stable.

Aujourd'hui, 60 % des cancers du sein sont dépistés à un stade précoce (source : *Panorama des cancers en France, édition 2025*).

En Nouvelle-Aquitaine, les enjeux liés au dépistage sont bien identifiés : **il est essentiel de réduire les inégalités**, qu'elles soient territoriales ou sociales. Même si le taux de participation au dépistage du cancer du sein est supérieur à la moyenne nationale, il demeure encore trop faible. **Près d'une femme sur deux ne participe pas au dépistage organisé du cancer du sein dans notre région.** Les disparités territoriales restent encore trop importantes.

I Une nouvelle organisation du dépistage axée sur la prévention

À l'occasion d'Octobre Rose 2025, l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine s'associent et se mobilisent fortement. L'année 2025 marque une étape importante pour le dépistage du cancer du sein en Nouvelle-Aquitaine, une nouvelle organisation est mise en place dans le cadre de l'arrêté du 16 janvier 2024.

- **Renforcement de la stratégie régionale pour réduire les inégalités d'accès au dépistage du cancer du sein**

Dans le cadre de sa feuille de route cancer (2022-2025), l'ARS concentre ses efforts pour garantir l'accessibilité au dépistage à toutes les femmes éligibles au dépistage dit « organisé » (femmes de 50 à 74 ans). Ce dépistage organisé est pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Comment ?

- **En incitant les professionnels exerçant dans les maisons de santé**, les communautés professionnelles de territoire, les établissements de santé à **proposer des consultations/vacations** de professionnels dédiées au dépistage,
- **En mobilisant les établissements et services médico-sociaux** (MAS, FAM)
- **En favorisant l'intervention de sage-femmes / professionnels** impliqués dans les permanences d'accès aux soins pour les plus précaires,

Dès l'année 2024, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a défini deux zonages pour identifier les territoires où les déterminants sociaux et territoriaux ont un impact important sur la participation au dépistage du cancer du sein :

1. **Les zones marquées par une forte vulnérabilité sociale**, où les situations de précarité rendent plus difficile l'accès et le recours au dépistage,
2. **Les zones à faible accessibilité des professionnels de santé** (médecin généraliste, sage-femme) nécessitant de simplifier les parcours.

**Voir le détail des taux de participation par département en Annexe 1.*

I Lancement par l'ARS d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Amélioration du dépistage du cancer du sein dans les territoires fragiles » en septembre 2025

L'objectif de cet AMI est de **renforcer le dépistage du cancer du sein dans les territoires où la participation des femmes dépend de l'accessibilité à un médecin généraliste et/ou une sage-femme.**

Cet AMI s'adresse aux **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)**. **Les projets devront proposer des actions innovantes** pour augmenter la participation au dépistage du cancer du sein, en ciblant les femmes qui n'y participent pas. Ils devront aussi **développer des partenariats** avec les radiologues et professionnels de santé de proximité.

Les CPTS retenues bénéficieront d'un accompagnement spécifique et d'un financement dédié, permettant une montée en charge opérationnelle à partir de décembre 2025.

I L'Assurance maladie, partenaire central de la stratégie régionale de dépistage du cancer du sein

Prenant acte des constats et recommandations du rapport IGAS de janvier 2022 sur le dépistage organisé des cancers en France, les pouvoirs publics ont annoncé fin 2022, une organisation rénovée des dépistages organisés des cancers en instituant :

- **Le transfert depuis janvier 2024 à l'Assurance Maladie le pilotage des invitations** et des relances auprès des assurés éligibles aux dépistages organisés (du sein, colo-rectal et col de l'utérus) ;
- **La mobilisation systématique d'opérations « d'aller-vers » par les caisses d'Assurance Maladie**, vers les publics précaires, fragiles et éloignés des systèmes de santé.

La reprise des invitations par l'Assurance Maladie présente plusieurs intérêts majeurs en faveur des dépistages organisés :

- Les bases de données inter-régimes de consommations de soins permettent d'identifier les assurés concernés et d'exclure ceux qui ne le sont pas, en raison des actes de dépistages réalisés notamment ;
- Les canaux de communication dont dispose l'Assurance Maladie et les actions « d'aller-vers » sont mis au service des assurés pour faciliter leur adhésion aux dispositifs de dépistages organisés des cancers.

Les invitations et relances sont transmises aux assurés éligibles, et combinent des canaux dématérialisés, téléphoniques et courriers postaux permettant ainsi d'accroître l'efficacité de la diffusion de l'information aux personnes éligibles.

Pour le dépistage du cancer du sein, les femmes âgées de 50 à 74 ans éligibles reçoivent, tous les deux ans un courrier d'invitation pour effectuer une mammographie de dépistage accompagné d'un bon de prise en charge et de la liste des radiologues du département agréés dans le cadre du programme national de prévention. Le courrier postal initial est maintenu.

L'assurée peut également accéder à un annuaire en ligne (<https://radiologuesdepistage.ameli.fr/>), mis en ligne mi-décembre 2024. Il est mis à jour régulièrement par les caisses locales.

Si l'assurée ne fait pas sa mammographie, elle recevra une relance à 6 mois, puis une seconde à nouveau 6 mois après. Ces relances seront transmises soit sur le compte ameli ou par papier. Sur demande de l'assurée éligible, les caisses peuvent rééditer une invitation.

En 2024, la CNAM a envoyé 6,6 millions d'invitations dont 590 660 pour la région Nouvelle-Aquitaine.

L'examen de dépistage, à la différence du dépistage individuel comporte :

- Un examen clinique ;
- Une mammographie comprenant deux incidences par sein. Cette dernière fait l'objet d'une deuxième lecture en l'absence d'anomalie suspecte à la première lecture ou après un bilan immédiat. L'objectif de la seconde lecture est la détection de cancers non repérés en première lecture (environ 6%).

Depuis fin 2023, la CNAM a créé 7 plateaux téléphoniques (dont une au sein de la CPAM de la Dordogne) permettant d'aller-vers les publics vulnérables, avec une activité largement consacrée aux dépistages organisés des cancers, allant jusqu'à la prise de RDV de mammographies.

L'action de ces plateaux vise les publics fragiles en écart par rapport au rythme préconisé pour les dépistages.

Afin de cibler de manière homogène ces bénéficiaires, des critères de fragilité ont été définis au niveau national et reposent sur au moins une des situations suivantes :

- Avec Complémentaire Santé Solidaire
- Sans médecin traitant
- Avec Aide Médical d'Etat
- Avec Allocation Adulte Handicapé
- Avec ASPA
- Avec Allocation solidaire invalidité
- Absence de soins depuis 24 mois
- Avec Invalidité
- Avec Affection Longue Durée
- Sans Organisme Complémentaire

Ces critères socles de fragilité ne peuvent pas être modifiés.

I Une volonté de créer des environnements favorables à la santé en agissant dans les lieux de vie

Aujourd'hui **40% des cancers peuvent être évités** : 19,8% des cancers sont liés au tabac, 8% sont liés à l'alcool, 5,4% à l'alimentation déséquilibrée, 5,4% au surpoids.

Des inégalités persistent en région concernant le risque de cancer : expositions professionnelles, mode de vie (alcool, tabac, alimentation, exercice physique, ...etc.)

Pour lutter contre le cancer, l'ARS entend agir sur ces déterminants de santé (tabac, alcool, nutrition, activité physique,...) au plus près des lieux de vie de chacun :

- En mobilisant, dès le plus jeune âge, les services de santé scolaires et universitaires, les Etablissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des jeunes, autour de la prévention et la promotion des cancers.
- En facilitant le déploiement par les collectivités d'interventions auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité,
- En formant les professionnels de santé au repérage précoce des situations complexes liées à la consommation d'alcool.
- En déployant de « Mon Bilan Prévention ».
Il s'agit d'un rendez-permettant aux professionnels de santé d'aborder les habitudes de vie, d'identifier des facteurs de risque de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...), réaliser des dépistages (cancers, IST...) et proposer des rappels de vaccination.

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine

N° presse : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr

Annexe 1 – Taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein chez les femmes âgées de 50 à 74 ans

Source : Santé publique France – Participation INSEE brute 2023-2024

	Population Insee cible ³	Nombre de femmes dépistées	Taux de participation Insee brut (%)
<i>Charente</i>	<i>64 022</i>	<i>28 052</i>	<i>43,8</i>
<i>Charente-Maritime</i>	<i>129 543</i>	<i>56 527</i>	<i>43,6</i>
<i>Corrèze</i>	<i>43 926</i>	<i>21 618</i>	<i>49,2</i>
<i>Creuse</i>	<i>22 534</i>	<i>10 817</i>	<i>48,0</i>

<i>Dordogne</i>	<i>82 918</i>	<i>41 839</i>	<i>50,5</i>
<i>Gironde</i>	<i>262 875</i>	<i>136 902</i>	<i>52,1</i>
<i>Landes</i>	<i>80 567</i>	<i>46 144</i>	<i>57,3</i>
<i>Lot-et-Garonne</i>	<i>59 634</i>	<i>32 403</i>	<i>54,3</i>
<i>Pyrénées - Atlantiques</i>	<i>124 772</i>	<i>68 476</i>	<i>54,9</i>
<i>Deux-Sèvres</i>	<i>64 330</i>	<i>33 939</i>	<i>52,8</i>
<i>Vienne</i>	<i>70 375</i>	<i>34 759</i>	<i>49,4</i>
<i>Haute-Vienne</i>	<i>64 654</i>	<i>33 151</i>	<i>51,3</i>
France entière	10 830 052	5 017 000	46,3
Nouvelle-Aquitaine	1 070 154	544 627	50,9